



- :: - :: - :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: - :: - :: -

- 16 MAI 2017 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 27 mars 2017	2
FINANCES COMMUNALES.....	3
REMISE GRACIEUSE	3
01/Remise gracieuses pour les années 2011 et 2012	3
CITOYENNETE ET VIE DE QUARTIERS.....	3
VIDEOPROTECTION DE LA VOIE PUBLIQUE	3
02/Autorisation donnée à Mme le Maire de mandater une assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier la faisabilité de la mise en place de Vidéo-protection de voies publiques.....	3
SUBVENTIONS.....	12
03/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de la Croix-Rouge française – union locale de Bagneux pour l'acquisition d'un lot de secours de type a pour un montant de 5 000 €	12
04/ Subvention exceptionnelle à l'amicale des locataires Etienne Hajdu	12
AMENAGEMENT URBAIN.....	13
CONVENTION CADRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE - RATP	13
05/ Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'occupation temporaire entre la Commune de Bagneux et la RATP et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	13
ACQUISITION D'UN TERRAIN	14
06/ Acquisition auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du terrain bâti situé 2 allée des rosiers et cadastré section ar n° 128, 178, 181	14
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE PARIS	16
07/ Approbation de l'avenant de prorogation à la convention de partenariat entre la ville de Bagneux et la chambre de commerce et d'industrie de paris (ccip), délégation Hauts- de-Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	16
SERVICES TECHNIQUES.....	17
REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES	17
08/ Autorisation donnée à Mme le Maire d'attribuer et de signer les marchés correspondants (2 lots).....	17
CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE ET CENTRE DE LOISIRS ROSENBERG DANS LE QUARTIER CENTRE	17
09/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer un permis de démolir pour le centre de loisirs Rosenberg existant	17
10/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande de permis de construire pour la construction de l'école centre	17

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DANS LE QUARTIER NORD	18
11/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande de permis de construire pour la construction de l'école nord	18
SUBVENTIONS AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS – APPROBATION DES PROJETS.....	18
12/ Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Joliot Curie	18
13/ Remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel-de-Ville.....	18
14/ Réfection du bâtiment de la restauration du groupe scolaire Henri Wallon.....	18
TARIFS.....	19
DEPE.....	19
15/ Droits de voirie	19
CULTURE.....	19
16/ Modification de la délibération n° 34 du 27 mars 2017 relative à l'utilisation et aux activités des studios de musique la chaufferie	19
17/ Modification de la délibération n° 35 du 27 mars 2017 relative aux grilles tarifaires du pôle éducation et épanouissement.....	19
INFORMATIQUE	19
Convention relative à la mise à disposition de locaux destinés à abriter les installations du réseau thd Seine	19
18/ Approbation de la convention à passer entre la ville de Bagneux et la Société Covage 92 relative à la mise à disposition de locaux destinés à abriter les installations du réseau thd Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	19
ADHESION	20
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS.....	20
19/ Adhésion à l'association CLAJ jeunesse camping, gestionnaire des relais internationaux de la jeunesse	20
PERSONNEL	21
20/ Mise à jour du tableau des effectifs	21
21/ Modification du taux horaire vacation alloué aux photographes.....	22



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 16 MAI 2017 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer la séance.

Je donne la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, absent, pouvoir à François Payen

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, absente, pouvoir à Nadia Seisen

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Alain Le Thomas

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, présent
HOURS Françoise, absente, pouvoir à Nouraqa Balutch
DARD Catherine, absente
REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Bruno Tuder
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
KONÉ Justin, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Bernadette David
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Mouloud Haddad
DELAUNAY Fanny, présente
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, absente, pouvoir à Laurent Carteron
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
CHIRINIAN Joëlle, absente, pouvoir à Patrice Martin
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente
HUET Dominique, absente pouvoir à Saïd Zani
ROUSSEAU Jean-Luc, absent
Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Nous avons un conseil relativement court puisque nous n'avons pas énormément de points à l'ordre du jour contrairement à d'habitude.

◆ **Approbation du compte rendu du 27 mars 2017**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

FINANCES COMMUNALES

REMISE GRACIEUSE**01/REMISE GRACIEUSES POUR LES ANNÉES 2011 ET 2012**

Mme BOUDJENAH. - Cette délibération est classique. C'est demandé par le centre des finances publiques.

Il s'agit d'une remise gracieuse pour un montant total de 277,15 € sur deux années, 2011 et 2012, correspondant à des dettes de prestations périscolaires, ce qui conduit la commune à annuler définitivement cette créance.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DE QUARTIERS
--

VIDEOPROTECTION DE LA VOIE PUBLIQUE**02/AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE MANDATER UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR ETUDIER LA FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE DE VIDÉOPROTECTION DE VOIES PUBLIQUES**

M. HADDAD. - La Vidéoprotection s'inscrit dans une politique de tranquillité publique.

Il y a quelques mois, nous avons voté notre plan local de prévention de la délinquance composé de 13 actions qui vont permettre un mieux vivre-ensemble sur la commune.

La Vidéoprotection, telle que nous la concevons, existe déjà dans notre commune puisque l'ensemble des parkings publics en est doté.

Nous souhaitons mettre en place de la Vidéoprotection dans un certain nombre d'espaces publics que nous considérons comme sensibles.

La note précise que la Place Dampierre, le quartier des Brugnants, le parvis de la médiathèque, le parvis de la maison de la musique et de la danse, le parvis du PPCM et un certain nombre d'équipements municipaux pourront certainement bénéficier de la Vidéoprotection.

Nous avons également réfléchi à cette question en envisageant une Vidéoprotection avec des dispositifs nomades pour permettre d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans un certain nombre d'endroits et à certaines occasions pour favoriser la tranquillité dans l'espace public, le lieu par excellence de la cohésion sociale.

Cette Vidéoprotection, telle que nous la concevons, n'est pas séparée des moyens humains. Nous avons après plusieurs mois une réflexion assez avancée sur la médiation dans notre ville.

Je souhaite insister sur le fait que la Vidéoprotection à elle seule ne peut évidemment suffire à assurer la sécurité, en tout cas la tranquillité publique dans l'espace public. Des moyens humains

tels que nous les envisageons avec la médiation et l'action qui demande également des moyens humains qui pourraient être mis à la disposition de la police nationale nous paraissent également indispensables.

Cette délibération porte sur l'autorisation donnée à Mme le Maire d'autoriser une assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier la faisabilité de la mise en place de Vidéoprotection, une AMO. Elle pourrait nous aider à optimiser le déploiement de cette Vidéoprotection.

La délibération consiste également à donner l'autorisation à Mme le Maire de solliciter un certain nombre de subventions - puisque, dans ce domaine, des subventions sont disponibles - auprès d'un certain nombre de financeurs, d'obtenir les autorisations nécessaires pour la mise en place de ce dispositif et de signer d'éventuelles conventions afférentes à notre volonté de mettre de la Vidéoprotection.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Nous sommes heureux de cette mise en place. C'est la deuxième fois, nous l'étions lors des premières vidéoprotections dans la ville. Là, vous acceptez de généraliser la Vidéoprotection dans les espaces publics comme dans de nombreuses villes.

Je le rappelle, il y a quelques années encore, la Gauche et les Verts réunis criaient au loup quand on parlait de vidéo, à l'époque, surveillance. Le mot a évolué, c'est devenu Vidéoprotection. Nous pensons qu'il faut généraliser la Vidéoprotection dans des endroits même autres que les espaces publics. Il y a pas mal de problèmes sur Bagneux, les quartiers et les habitants sont demandeurs.

La population réclame l'installation de Vidéoprotection dans certains quartiers. Chacun constate que les villes dotées de ce dispositif ont vu leur délinquance baisser et le sentiment - c'est surtout cela - d'insécurité diminuer dans les espaces vidéosurveillés. Bien sûr, ce n'est pas suffisant. Il faut des moyens humains et peut-être un renforcement de la police nationale, mais c'est beaucoup plus compliqué.

En revanche, c'est un bon outil et c'est persuasif. J'aurai une question : afin de renforcer la transparence autour de la mise en place et du fonctionnement de cet outil, afin de concilier la sécurité des citoyens et le respect de la liberté publique et privée, existe-t-il ou mettrez-vous en place un comité d'éthique autour de la Vidéoprotection ?

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZANI. - Bonsoir à tous.

Merci déjà Madame le Maire de nous avoir accueillis avec une sympathique carte que nous avons trouvée à côté de notre table.

Je vous remercie.

Concernant la Vidéoprotection, vous imaginez bien que nous allons voter pour. Vous connaissez notre position sur l'équipement de notre ville par système de Vidéoprotection donc, de votre décision, nous ne pouvons que nous réjouir.

Cependant, cette délibération ne nous éclaire pas sur le nombre de caméras soumises à l'étude de la faisabilité de la mise en place de la Vidéoprotection dans notre ville.

D'autant plus que le montant de la subvention que vous sollicitez par le vote de cette délibération, encore inconnu, est subordonné au nombre prévu de vidéoprotectons à mettre en place.

Une comparaison avec les 11 villes que compose notre territoire nous amène au résultat suivant :

- à Montrouge, les premières vidéos, une quinzaine, furent installées en l'an 2000, 52 en 2012.
- Bourg-la-Reine compte 46 caméras et une installation de 7 autres est prévue pour cette année.
- Antony en compte 225, Plessis Robinson : 70, Clamart : 60 et la ville comptera une centaine en 2020. Châtillon en compte : 28, Fontenay-aux-Roses : 28, Sceaux : 16, Malakoff : 0, Châtenay-Malabry : 0.

Bagneux n'est pas la lanterne rouge de ce classement dès lors que deux villes de notre territoire sont totalement dépourvues de Vidéoprotection.

Je vous remercie.

M. PINARD. - Une remarque, il faut souligner que ces vidéoprotectons ne sont pas la panacée future de notre société. Dans le livre intitulé 1984, il y avait des caméras un peu partout dans les villes. Les gens étaient obligés de sourire sinon ils pouvaient se faire emprisonner. Je crois que l'avenir n'est pas là, il est dans les conditions de vie. C'est une simple réflexion.

Par ailleurs, s'agissant de ce qui concourt à la prévention, les villes ont besoin avant tout de moyens.

Après bien sûr qu'il y ait des endroits extrêmement sensibles, il ne faut pas être naïf avec le trafic de drogue et des trafics en tout genre. Effectivement, il y a des endroits sensibles, mais je crois qu'il faut d'abord voir le côté humain qui, progressivement, disparaît en termes de moyens attribués aux villes et autres et avoir des outils de ce type pour affronter un certain nombre de problèmes.

Mme DAVID. - Je me permets d'intervenir au nom du groupe Front de gauche, communistes et citoyens quant à cette délibération qui marque officiellement l'arrivée prochaine des dispositifs de Vidéoprotection dans notre ville.

Vous le savez, mettre en place de la vidéoprotection à Bagneux n'est pas une décision évidente pour nous qui avons toujours été et demeurons extrêmement attachés au respect des libertés publiques et de la liberté de chacun. Mais nous savons aussi que la liberté des uns devrait s'arrêter là où elle commence à empiéter sur la liberté des autres et, malheureusement, dans certaines zones de la ville ou autour de certains bâtiments publics, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

C'est pourquoi nous avons inscrit notre volonté d'expérimenter la Vidéoprotection dans certains espaces publics sensibles dans notre programme municipal en 2014 et nous tenons cet engagement ce soir.

Certains habitants vivent un quotidien bien difficile du fait de nuisances sonores, de rassemblements permanents devant chez eux et qui semble parfois délictueux.

Certains équipements ont également subi plusieurs dégradations et des effractions.

Les actions éducatives et de prévention, l'action de la police nationale avec ses moyens actuels que nous avons bien entendu sollicitée à de nombreuses reprises aux côtés des habitants n'ont pas forcément suffi malheureusement à régler ces soucis.

En accord avec la police nationale, nous avons décidé de nous doter de dispositifs de Vidéoprotection dont certains sont des dispositifs mobiles. Mais ne nous leurrions pas, s'il nous faut utiliser tous les moyens mis à notre disposition, nous n'attendons pas de ce système des miracles ni que cela règle l'ensemble des soucis de délinquance que notre ville connaît comme bien d'autres sinon cela se saurait comme ont dit certains collègues.

Nous allons donc continuer à exiger que la police nationale ait les moyens nécessaires humains comme matériels pour garantir le droit de tous à la sécurité. Je rappelle que ces moyens sont de la compétence de l'État.

Récemment, nous avons eu connaissance d'un projet de réforme portant sur l'organisation des commissariats et visant à de possibles regroupements de commissariats. Tout cela sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec les élus.

Heureusement, suite à la réaction très rapide de plusieurs maires dont celle de Mme Amiable qui a immédiatement interpellé le Préfet, cette réforme a été repoussée avec sagesse par le nouveau préfet de police afin d'engager une vraie concertation.

Ce n'est pas plus de centralisation dont nous avons besoin, mais bien du retour d'une vraie police de proximité répressive bien sûr mais aussi préventive qui sillonne la ville et réponde rapidement aux demandes des Balnéolais.

Je regrette aussi les décisions du département qui a gelé depuis plus d'un an un poste d'éducateur spécialisé au club de prévention de notre territoire.

On apprend aussi que le département des Yvelines a supprimé tous les crédits dédiés à la prévention spécialisée.

Du coup, je m'inquiète quant à la fusion en cours de notre département avec celui des Yvelines, si cela se concrétise, car nous savons bien que la fusion signifie harmonisation des politiques publiques. Tout cela ne va pas dans le bon sens.

Pour notre groupe, la prévention spécialisée avec la présence d'éducateurs dans les quartiers est un des leviers qui peut favoriser un espace public apaisé et contribuer au mieux vivre.

Nous continuerons à nous battre évidemment pour plus de moyens pour la prévention, plus de moyens pour la police, plus de moyens pour l'éducation et l'insertion.

Nous voterons cette délibération qui permettra la mise en place de vidéoprotections sur la voie publique car c'est aussi de notre devoir de tout tenter pour améliorer la situation dans certains lieux particulièrement sensibles et améliorer la vie des riverains qui aspirent légitimement à vivre en toute sécurité.

Mme MOUTAOUKIL. - Quelques mots, Madame le Maire, pour le groupe socialiste. Vous savez qu'en 2014, nous avons porté cette proposition de ne pas nous interdire d'utiliser cet outil qui ne permet pas de faire de la prévention. Cet outil peut sans doute aider les autorités dans leurs enquêtes quand le délit a déjà eu lieu. Je rejoins les collègues qui ont fait savoir que ce n'était pas la panacée.

Je rappelle que notre pays est toujours en état d'urgence. Il y a nécessité de tenir compte aussi de ces éléments. Pour autant, nous sommes nous aussi attachés à l'équilibre entre les libertés publiques et ce que l'on pourrait appeler de la surveillance. C'est pourquoi nous avons défendu l'idée qu'il fallait se doter de ce type d'outil, mais dans un cadre mesuré, contrôlé. C'est la raison

pour laquelle nous avons défendu l'idée que cela puisse se faire dans des endroits réputés sensibles, des endroits où, clairement, des délits se sont déjà produits et à plusieurs reprises car, malheureusement, c'est récurrent à certains endroits. On a parlé également de dégradation d'infrastructures publiques qui a nous ont aussi amenés à penser, sans doute, qu'il fallait en venir là.

Maintenant, je ne suis - et je pense m'exprimer au nom de mon groupe en disant cela - absolument pas favorable à l'extension de ce type d'outil qui, encore une fois, a des conséquences sur nos vies quotidiennes.

Je ne suis pas pour une surveillance de tous nos gestes et allées et venues dans la ville. Je pense que, comme certains collègues l'ont exprimé, que cela ne remplace ni l'humain dans les quartiers, ni l'éducation, ni non plus les politiques que nous pouvons porter dans notre politique de logement.

La mixité sociale peut aussi nous aider à réduire les problèmes.

On va être clair, on ne va pas commettre des délits si, dans sa vie, on a moins de problèmes économiques et sociaux, que l'on arrive à s'en sortir, que l'on a un travail, que l'on est en formation, etc. Il y a aussi à travailler ces questions qui ne relèvent pas uniquement de la ville, vous l'aurez compris.

Nous sommes évidemment pour soutenir cette délibération qui permet à Bagneux de se doter d'un outil supplémentaire même si nous en avons déjà dans certains lieux et notamment des parkings, mais de manière contrôlée, maîtrisée.

Nous accueillons également avec satisfaction l'idée de Vidéoprotection nomade. Cela peut peut-être coûter un petit peu plus cher mais cela permet d'utiliser ce mode de surveillance dans des endroits où la sécurité peut se poser sachant qu'encore une fois, cela ne règle aucun problème, je le dis. Cet outil va permettre éventuellement de faciliter les enquêtes policières quand elles peuvent avoir lieu. Il peut surtout, vous l'avez dit Monsieur Martin, je pense que c'est vrai, peut-être, je dis bien peut-être, diminuer le sentiment d'insécurité. Il est important qu'en tant que responsables politiques nous puissions l'entendre mais cela ne règle pas le problème de fond dont nous venons de parler.

M. HADDAD. - Pour répondre à notre collègue M. Zani, évidemment, c'est l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui déterminera le nombre, le coût et les subventions que nous solliciterons quant à la mise en place de ce dispositif. Cet organisme nous aidera à déterminer les endroits, le nombre et, par ricochet, le coût que cela représentera.

Cette Vidéoprotection ne sera pas accompagnée d'un centre de surveillance urbaine, c'est-à-dire d'une sorte de PC à partir duquel il serait possible de voir en direct ce qui se passerait dans l'espace public. Ce serait des lectures a posteriori, d'où votre question, Monsieur Martin, sur le comité d'éthique ou la charte éthique. C'est ce qui se fait très souvent quand les caméras sont visionnées en direct notamment par des agents municipaux.

Là, vous l'avez compris, et Bernadette David l'a dit dans son intervention, c'est en étroite collaboration avec le commissariat, il s'agit donc de lectures a posteriori des faits quand ils sont saisis par les personnes compétentes qu'est la Police nationale. Effectivement, la question des moyens humains, je parlais tout à l'heure de notre réflexion sur la médiation, les médiateurs sur la ville, malheureusement depuis quelques années, ce sont plutôt vos amis politiques

départementaux ou nationaux qui ont réduit les moyens humains. Je parle de la suppression de la police de proximité par Nicolas Sarkozy et les baisses d'aides et de subventions au club de prévention qui sont d'une compétence départementale.

Tout le monde doit y mettre du sien. L'humain est indispensable à ces questions. Beaucoup de collègues l'ont dit ici. Malheureusement, il a été mis un peu à mal par les politiques publiques des années passées, notamment par la Droite.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Pour répondre à ma collègue Aïcha Moutaoukil qui dit : "cela ne règle aucun problème". Je me permets de vous dire que vous méconnaissez le nombre de délits et de crimes qui ont été résolus par la Vidéoprotection.

En supposant que l'on accepte votre formule : "cela ne règle aucun problème", je me permettrai de vous poser la question : quel problème pourrait-elle créer ? C'est la première question. Peut-elle en créer ? La réponse est non.

Je vais, si vous le permettez, citer un exemple que Mme Amiable et Mme Boudjenah connaissent très bien. Il s'agit du parking souterrain de la Cité de la Tannerie. Pendant très longtemps, les voitures étaient vandalisées. Les gens payaient le parking mais n'allaient pas garer leur voiture. Il y avait des traces d'urine sur le mur, des bouteilles étaient jetées un peu partout. Ils ont mis, de mémoire, 24 vidéos à l'intérieur du parking. Les personnes qui souhaitent avoir une place de parking sont sur liste d'attente, alors que ces mêmes parkings étaient totalement vides. C'est propre, il n'y a plus de vandalisme et, cela, uniquement par le fait qu'un petit bout noir dit : caméra.

Voilà, tout simplement.

Merci beaucoup.

Mme DELAUNAY. - Je ne prends pas souvent la parole au Conseil municipal mais je vous invite vraiment à lire les études sur les caméras et la vidéosurveillance dans l'espace public et notamment les études de l'Institut d'aménagement de la région Île-de-France mettant en avant l'effet plumeau du dispositif de caméras de vidéosurveillance. Si cela a réglé le problème dans ce parking, ce dont je me réjouis pour les résidents, il n'en reste pas moins que cela ne déporte que la problématique.

M. ZANI. - Le mot problématique ne veut rien dire.

Mme DELAUNAY. - Je lis énormément Monsieur, c'est en grande partie mon métier. Merci à vous.

M. LE THOMAS. - Pour vous répondre sur les effets négatifs que cela pourrait engendrer, vous dites : si cela n'apporte rien, cela peut-il provoquer quelque chose ?

Comme on l'a dit, on va tester mais c'est un test. Il ne faut pas non plus se lancer dans l'aventure tout sécuritaire qui n'en est pas parce que les chiffres le démontrent. On va s'envoyer les chiffres à la figure, mais enfin bon... quand même... Comme on dit : cela se saurait si cela réglait tout. Non, cela ne règle pas tout. Quand on voit les jeunes ou les moins jeunes d'ailleurs, ceux qui font des âneries sur la voie publique, bien souvent, ils sont encapuchonnés avec des casquettes et

agissent de nuit, on ne les reconnaît pas. Bien souvent, on ne peut rien en tirer, les forces de l'ordre pourraient vous le confirmer.

Oui, c'est dissuasif, mais dire pour autant que cela n'a aucune incidence. Si, cela a une incidence financière Monsieur et cet argent que l'on va consacrer à cela, on ne le consacrera pas à autre chose, donc oui, cela a une incidence.

Mme MOUTAOUKIL. - Je souhaiterais intervenir car M. Zani m'a interpellée mais les réponses ont été données par d'autres. Très souvent dans les études qui ont été réalisées sur ces questions, on remarque que les problèmes sont déportés, ne sont pas réglés. Oui Monsieur Zani, je continue de dire que cela ne règle pas le problème de fond car, je l'ai dit ainsi que d'autres, le problème de fond, c'est la prévention, l'éducation, l'insertion professionnelle, ce sont les questions économiques et sociales, les questions de mixité sociale. Bref, c'est la question du savoir vivre-ensemble quelle que soit sa situation. Et cela, Monsieur Zani, ce n'est pas avec des vidéoprotections, même si vous en mettez plein, que vous réglez ce problème de fond.

Mme le MAIRE. - Sur ce débat, nous avons échangé et c'est normal puisque c'est une décision importante que nous prenons ce soir. Première chose que je voulais vous dire, c'est un engagement du programme municipal. J'ai pris pour habitude de respecter les engagements que je prends devant les Balnéolaises et les Balnéolais. C'est ce que je propose de faire ce soir.

M. ALEXANIAN. - Nous vous en félicitons Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - C'est bien sûr un outil de la politique de prévention et de sécurité.

Plusieurs collègues l'ont dit, le bon outil, c'est la présence humaine. Je le répète. C'est une question importante sur laquelle je pense qu'en tant qu'élus nous n'avons pas à reculer car cela nous pose problème.

Notre commissariat, mais c'est vrai dans d'autres endroits, n'a pas suffisamment d'effectifs pour fonctionner de manière satisfaisante et répondre aux appels des Balnéolais quand ils appellent parce qu'il y a soit de la délinquance soit des vols dont ils sont témoins, soit du vandalisme dont ils sont également témoins. C'est un vrai problème. Je ne lâcherai pas sur cette question.

Il nous faut de la présence humaine car c'est ce qui permet de faire reculer le sentiment d'insécurité. Il n'y a rien de pire pour un Balnéolais qui appelle le commissariat de s'entendre dire qu'il n'y a pas de voiture pour venir ou pas d'effectif pour se déplacer. Il n'y a rien de pire quand on est dans la détresse ou l'inquiétude que d'entendre cela.

Il faut vraiment que l'on continue à demander des effectifs conséquents dans nos commissariats et le retour à une police de proximité, une police qui est, là, pour réprimer mais aussi pour être au contact avec les gardiens d'immeuble, les responsables de copropriété, les responsables d'amicales de locataires, les élus, avec tous ceux qui forment le tissu social dans la ville et qui sont en capacité de fournir des renseignements à la police, etc.

Cela nous manque aujourd'hui.

Il faut continuer - je pense que tout le Conseil municipal en sera d'accord - de se battre pour que nos effectifs ne soient pas réduits.

Je me suis émue quand j'ai entendu qu'on allait passer à 9 commissariats dans les Hauts-de-Seine. Il y en a 26. Je sais ce que c'est. Chaque fois que l'on rassemble tout le monde - on m'explique

que c'est pour mutualiser, pour faire mieux, etc. - c'est moins de proximité pour les habitants, moins de services publics et moins de tranquillité.

Nous avons été plusieurs à nous émouvoir de cette situation. La proposition avait été faite par la métropole parisienne pas uniquement par les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Le nouveau préfet de police, M. Delpuech, vient d'annoncer qu'il arrêterait tout, qu'il remettait à plat, qu'il allait lancer une consultation avec les élus locaux et les groupes de travail qui avaient été mis en place dans les commissariats avec les fonctionnaires de police. Pour l'instant, il les met en stand-by.

Je souhaite vraiment que l'on soit écouté sur ce sujet. Il serait incompréhensible pour les administrés d'aller dans ce sens. Je ne suis pas contre la mutualisation pour plus d'efficacité, mais je suis contre le fait que l'on enlève de la proximité.

Bagneux, pendant de très nombreuses années, n'avait pas de commissariat. La municipalité de l'époque et Mme Jambu, ma prédécesseure à l'époque, ont mené une bataille importante pour obtenir un commissariat de plein exercice, ouvert 24h/24, 7/7. Nous l'avons obtenu. Je n'accepterai pas que l'on touche à notre commissariat. Au contraire, il a besoin d'effectifs suffisants pour travailler. Le commissariat de Bagneux n'a toujours pas retrouvé les effectifs qu'il avait en 2008 alors que la situation s'est aggravée : nous sommes en état d'urgence avec d'autres missions de sécurisation qui sont normales, que l'on demande aux commissaires et à leurs effectifs de mettre en place. Il faut qu'ils aient les moyens de travailler correctement. Or, travailler correctement, c'est aussi pouvoir faire du renseignement, pouvoir faire des élucidations, etc. Il faut des moyens humains pour mener ce travail.

Deuxième chose, plusieurs collègues en ont parlé, la prévention, je ne pars pas du principe que tous les jeunes qui commettent un délit sont perdus à vie. Il y a besoin de les suivre, de les épauler et de les aider très sérieusement.

L'éducation spécialisée pour éviter à des jeunes mineurs de recommencer à faire des bêtises, pour aller vite, à l'âge de leur majorité a un rôle à jouer. Nous avons vraiment besoin de mettre le paquet là-dessus pour éviter que des jeunes se laissent entraîner par d'autres. Au contraire, qu'on les accompagne pour qu'ils s'en sortent.

Nous avons besoin de moyens pour la prévention spécialisée. Je pense que le département des Hauts-de-Seine, le deuxième département le plus riche de France, pourrait faire plus aujourd'hui. J'estime qu'il ne fait pas suffisamment car la situation s'est aussi un peu dégradée du fait de la crise économique et sociale dont on parlait.

Troisième chose, nous souhaitons mettre en place sur la ville de Bagneux parce que nous voyons bien qu'il y en a besoin, une médiation. Vous le savez aussi bien que moi, des groupes de jeunes individus traînent dans différents quartiers. C'est particulièrement vrai quand il se met à faire beau. Ils traînent dans la rue, ils gênent les gens. Parfois, même, ils ne font pas que traîner. Lorsque les services publics sont fermés, lorsqu'il n'y a plus d'activité, les seuls qui restent en ville sont les policiers. Cela ne relève pas toujours du domaine de la police nationale. Il y a besoin parfois d'autre chose, de médiation, de discuter avec ces jeunes pour essayer de leur proposer de faire autre chose et de respecter le voisinage et ceux qui vivent dans leur cité.

C'est une question importante. Cela demande des moyens. Je pense qu'il faut que nous essayions de mettre en place des médiateurs. On ne pourra pas en mettre dans tous les quartiers de la ville parce que c'est très coûteux puisqu'il faut des forces humaines, mais il est important d'en avoir. C'est aussi un moyen d'intervention pour les nuisances, la petite délinquance, etc. et de ne pas laisser les choses se dégrader et s'envenimer comme c'est parfois le cas.

Nous proposons ce soir de mettre en place un outil supplémentaire, la vidéosurveillance, d'être pragmatique en la mettant en place là où il est, nous semble-t-il, nécessaire d'agir car nous estimons certaines situations dégradées. En lien avec le commissaire, nous pensons que cela pourrait aider. C'est un outil d'enquête et d'élucidation.

La Vidéoprotection est très efficace dans les lieux fermés tels que les parkings souterrains, le métro. Dans les espaces ouverts, c'est plus compliqué. Pourquoi ? On sait bien que cela déporte les problèmes, que cela les déplace.

Je ne vais pas raconter aux habitants que, parce que nous allons mettre de la Vidéoprotection sur la Place Dampierre que cela ne va pas déporter ailleurs. Je ne raconterai pas de telles choses car je sais, on sait et des études l'ont montré, Fanny Delaunay le disait, que dans ce cas il y a des déplacements. C'est pour cela aussi que nous vous proposons un dispositif nomade dans le sens où on l'installerait par moments et non en permanence, quand des points durs se créeraient.

Pour travailler de près avec le Commissaire - Mouloud Haddad pourrait le confirmer - on voit les déplacements. On règle les problèmes à un endroit mais ils se reportent 500 ou 300 mètres plus loin et souvent avec les mêmes individus. On voit comment les choses bougent. Que l'on puisse avoir un dispositif nomade est extrêmement important. C'est le sens de ce que nous voulons faire.

Le nombre n'est pas encore fixé. Vous avez compris qu'il n'y en aura pas des centaines. Nous sommes pour une première expérimentation. Nous verrons ce que cela donne. Si nous sommes satisfaits, nous réfléchirons au déploiement dont nous aurons besoin. Je ne suis pas à la course au nombre. Certaines villes en ont beaucoup et ont quand même vécu des situations dramatiques, vous le savez aussi bien que moi.

Il faut bien sûr rester dans des choses raisonnables. En tous les cas, je suis favorable à essayer tout ce qui peut permettre d'améliorer la vie de nos concitoyens, de faire en sorte que nos concitoyens se sentent mieux dans leur ville et plus protégés. La Vidéoprotection est un des outils de la sécurité de nos concitoyens.

À propos du comité d'éthique, j'ai entendu la proposition. Je trouve bonne cette proposition. Si l'on souhaite le mettre en place, nous le mettrons en place. Il est bien que les citoyens puissent contrôler ce qui se passe et que l'on puisse leur faire des retours. On y met de l'argent public. Je vous demande de m'autoriser à déposer des demandes de subventions, mais cela va néanmoins coûter aux contribuables bagnéolais. Il est normal que les habitants puissent aussi contrôler ce que nous faisons de leur argent public, de l'argent de leurs impôts pour ce dispositif qui coûtera forcément à la ville et donc forcément aux contribuables. Je trouve cela tout à fait positif.

Je vous propose de passer au vote. J'ai compris que ce serait l'unanimité.

☉ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons avancé sur ce dossier.

SUBVENTIONS

03/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE – UNION LOCALE DE BAGNEUX POUR L'ACQUISITION D'UN LOT DE SECOURS DE TYPE A POUR UN MONTANT DE 5 000 €

Mme DAVID. - L'Unité Locale de la Croix Rouge de Bagneux nous sollicite pour l'acquisition d'un lot de secours constitué de matériels, tels que des brancards, des défibrillateurs, vous avez la liste au dos de la note, qui permet aux intervenants secouristes d'assurer les postes de secours. Il y a aussi des matériels de moyens de communication pour assurer une liaison dédiée permanente avec le centre de régulation du SAMU. L'Unité Locale souhaite acquérir ce lot car, jusqu'à présent, à chaque intervention, elle doit se rendre à Boulogne pour aller chercher ce lot de secours et le ramener à Boulogne après les interventions. C'est lourd à gérer quand on sait qu'ils font 50 à 60 interventions par an.

Ils auront plus d'autonomie en ayant ce lot de secours sur Bagneux.

Le coût estimé de ce lot est de 12 000 €. Le financement se fait de manière tripartite : l'unité locale de la Croix-Rouge de la ville de Sceaux pour laquelle ils font aussi beaucoup d'interventions ici, la ville de Bagneux et les fonds propres de l'association.

Compte tenu de la disponibilité de la Croix-Rouge à chaque interpellation de notre part, à chacun de nos sinistres malheureusement ou pour assurer des points de secours lors d'initiatives, nous proposons de les soutenir à hauteur de 5 000 € pour l'achat de ce lot de secours.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je pense que tout le monde est d'accord.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

04/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES LOCATAIRES ETIENNE HAJDU

Mme DAVID. - L'Amicale des Locataires Étienne Hagdu nous sollicite car, cette année, elle fête les 20 ans de sa résidence. Elle avait fêté ses 10 ans il y a tout juste 10 ans ! Cette année, elle récidive. Elle a sollicité une aide auprès de son bailleur qui lui a été accordée à hauteur de 300 €, auprès de la Fédération Confédération Nationale du Logement et l'amicale prend une part sur ses fonds propres. L'association nous sollicite à hauteur de 200 €.

Nous proposons de les leur accorder, d'autant plus que c'est une initiative faite avec l'ensemble des locataires, des enfants de la Cité.

Faire la fête tous ensemble nous paraît une bonne chose.

Mme le MAIRE. - C'est une petite subvention.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Nous voterons pour cette initiative qui rentre complètement dans le mieux vivre ensemble à Bagneux. Nous y sommes tout à fait favorables.

Cette amicale de locataires Étienne Hagdu ne vient pas d'être créée. Il s'agit d'une vieille amicale. Elle connaît le processus de demande de subventions et le calendrier associé.

Lorsque les associations remplissent leur dossier de demande de subvention, elles doivent décrire leurs projets de l'année à venir pour argumenter une augmentation budgétaire pour l'année à venir.

Pourquoi cette association n'a-t-elle pas déposé un dossier à ce moment alors qu'elle savait en 2016 qu'elle aurait 20 ans en 2017 et que, comme vous l'avez dit, il y a 10 ans elle avait organisé une fête et qu'elle refait de même pour ses 20 ans ?

Mme le MAIRE. - Question très pertinente. Je fais notre mea culpa, la demande a été faite dans les délais. C'est une erreur de notre service municipal. J'en suis désolée. Il nous arrive de commettre des erreurs.

Cette demande est restée sous le coude comme on dit, ce n'est pas bien. C'est pour cela que nous la proposons ce soir.

C'est vraiment une erreur matérielle de chez nous.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

CONVENTION CADRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE - RATP

05/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA RATP ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

M. TUDER. - La commune de Bagneux et la RATP ont signé en octobre 2014 une convention cadre par laquelle la commune de Bagneux autorise la RATP à occuper provisoirement, le temps du chantier du métro, différentes emprises lui appartenant.

Compte tenu du caractère d'utilité publique du projet de transport, la commune a accepté d'exonérer la RATP du paiement de la redevance d'occupation sous réserve qu'elle participe financièrement à un certain nombre de travaux.

Dans la présente délibération, vous avez la liste des travaux qui ont d'ores et déjà été réalisés et financés par la RATP, à l'exception de l'aménagement du parvis de la piscine qui sera réalisé à la fin du chantier de la ligne 4.

Certains aléas liés au chantier ont obligé la ville à réaliser certains travaux plus particulièrement au niveau du carrefour Jean Marin Naudin/Stalingrad.

Cet avenant à la convention nous permet de faire prendre par la RATP le financement de ces travaux.

Il vous est demandé d'approuver cet avenant et d'autoriser Mme le Maire à le signer.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de souci ?

M. MARTIN. - Une petite remarque. Si je comprends bien, ces 114 945 € sont relatifs à des travaux qui sont la création du plateau piétonnier au carrefour.

S'il y avait d'autres travaux imprévus, referait-on des avenants ? C'est ma première question.

N'aurait-il pas été judicieux de faire un avenant un peu global pour tous les travaux imprévus réalisés par la RATP ? Cela nous aurait évité de faire des avenants.

Autre question, on parle du parvis de la piscine pour un montant estimé à 365 000 €. Quelle part de travaux arrivant à la fin des travaux globaux prendra la RATP ?

Mme le MAIRE. - C'est une question technique.

Mme DREYER-GARDE. - C'est un avenant à un protocole dont vous avez l'annexe. Le tableau dit exactement à quelle hauteur chaque aménagement, chaque nature de travaux sont pris en compte.

Nous allons revenir sur le parvis.

Effectivement, nous avons prévu beaucoup de choses mais pas ce plateau. On rédige un avenant. En revanche, nous prévoyons d'autres travaux, rue Stalingrad : les trottoirs à proximité et, là, le service juridique de la RATP nous a demandé, pour les prochains travaux, de repasser un nouveau protocole parce que les sommes deviennent un peu importantes par rapport au montant initial. C'est en cela qu'ils nous ont proposé de finaliser le plateau Jean Marin Naudin par cet avenant. Pour les travaux futurs, ils nous recommandent de repasser un nouveau protocole.

Il faut retenir que, sur le principe, dans la mesure où tout est lié aux dérangements et à la gêne que créent les travaux du métro, ils financent. C'est une bonne chose.

Le montant d'aménagement des travaux du parvis, qui est mentionné dans le tableau, est entièrement pris en compte par la RATP. Évidemment, ils ne sont pas faits puisque nous n'en sommes pas encore là. Jusqu'alors, ils ont honoré toutes les dépenses que nous avons pointées dans le tableau. Il n'y a pas de souci avec eux de ce point de vue, je dis bien de ce point de vue.

Mme le MAIRE. - Nous les avons exonérés des droits de voirie. Vous avez compris qu'ils prennent quand même beaucoup de voiries pendant plusieurs années ! Nous n'avons pas fait payer des droits de voirie pour l'occupation de l'espace public. C'est une aide donnée par la ville afin que le métro se réalise. En contrepartie, on demande une remise en état par la RATP de tout ce qui a été impacté.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ACQUISITION D'UN TERRAIN

06/ ACQUISITION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DU TERRAIN BATI SITUE 2 ALLEE DES ROSIERS ET CADASTRE SECTION AR N° 128, 178, 181

Mme BOUDJENAH. - Nous avons engagé un processus de municipalisation des deux crèches collectives appartenant au département, la première dans le nord de la ville, la crèche Prokofiev d'une capacité d'accueil de 40 berceaux et la seconde dans le sud de la ville, au 2 allée des Rosiers d'une capacité d'accueil de 60 berceaux.

En mai 2014, une convention de municipalisation avait été signée entre la ville et le département. Cette convention prévoit que le bâtiment et le terrain soient cédés dans leur totalité à la commune.

France Domaine a été saisi puisque c'est obligatoire dans ce genre de transaction. Il a estimé le bien à hauteur de 2,100 M€.

La commune et le département se sont cependant entendus dans le cadre de cette convention de municipalisation pour une cession pas à ce prix, mais au prix symbolique de 5 €, sachant que les frais d'acte seront pris en charge par la commune. Dans la mesure où le bâtiment accueille un centre de protection maternelle infantile, une PMI, et un logement de fonction attribué à la directrice de la crèche, il a été entendu que la commune mette à disposition gracieusement du département les locaux et le parking nécessaires au centre PMI qui, lui, reste départemental.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention d'occupation à titre gratuit.

Ce soir, il s'agit d'approuver l'acquisition, auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, de ce terrain et du bâtiment au prix de 5 €, les frais d'actes étant supportés par la commune, et donc d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Pour information, nous verrons dans un futur Conseil municipal la question de l'acquisition de la crèche Prokofiev.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. ZANI. - Merci, Madame le Maire.

Considérant que France Domaine a estimé la valeur vénale du bien cédé à notre commune à hauteur à 2,100 M€ comme vous venez de le dire, pourrions-nous considérer à notre tour que le montant de cette estimation est une généreuse subvention accordée par le conseil départemental des Hauts-de-Seine souvent critiqué lors de nos conseils municipaux ?

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Zani. Cela me flatte car cela veut dire que j'ai très bien négocié avec le Président du conseil départemental dans l'intérêt des habitants de Bagneux. J'en suis très fière.

M. ALEXANIAN. - Et ce n'est pas facile !

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

Je voudrais néanmoins indiquer à nos collègues qu'en faisant tout cela, le département - et il ne l'a pas fait qu'avec Bagneux - se débarrasse de la gestion de toutes les crèches, de toute la politique départementale de la petite enfance qu'il renvoie aux communes.

Nous reprenons les deux crèches départementales. Tout va bien pendant à peu près 5 ans et ensuite, cela se corse, on paye tout. Tout cela fait l'objet d'une négociation.

Nous avons bien négocié mais c'est ce qui a été fait aussi dans d'autres villes.

M. ZANI. - Vous aurez compris que mon intervention était de vous faire indirectement le compliment.

M. ALEXANIAN. - Nous l'avons bien compris !

M. ZANI. - Pour vraiment parfaire ce compliment, nous aimerions savoir combien coûterait la gestion de ces crèches à la commune.

Mme DAVID. - Nous le saurons quand nous ne serons plus subventionnés.

Mme le MAIRE. - M. Fabbri va vous répondre exactement car il a déjà fait tous les comptes.

M. FABBRI. - La gestion de la crèche Prokofiev, par exemple, comme l'a dit Mme le Maire, fait l'objet d'une prise en charge intégrale pendant 5 ans à compter de la date de signature de la convention, c'est-à-dire début 2014 par les services du département puis d'une diminution progressive de 10 % chaque année jusqu'à atteindre l'extinction complète du soutien du département au fonctionnement de la crèche à horizon de 15 ans après la convention de municipalisation votée par le Conseil municipal.

Pour une crèche comme Prokofiev, nous sommes, pour aller vite, sur un reste à charges, une fois considéré l'écart entre le coût de fonctionnement de la crèche et les recettes perçues que ce soit celles des usagers ou les subventions de la CAF, tournant autour de 500 000 à 600 000 € en termes de déficit de fonctionnement annuel qui resteront à terme pour une crèche.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur le Directeur général.

M. LE THOMAS. - Le département est tellement généreux que, dans le cadre de la construction de la nouvelle crèche, il nous a octroyé, avec difficulté puisqu'il a failli remettre en cause en août dernier la subvention qu'il nous accorde, 1,20 M€ de mémoire pour une crèche qui en coûte 4.

Merci Grand Prince !

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE PARIS

07/ APPROBATION DE L'AVENANT DE PROROGATION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS (CCIP), DELEGATION HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - En octobre 2016, nous avons signé une convention pour 9 mois qui prévoit 7 actions que je ne vous liste pas car vous les avez dans la délibération. En accord avec la C.C.I. nous proposons de proroger jusqu'au 31 mars 2018 cette délibération puisque nous étions sur une durée vraiment très courte pour la mise en place de toutes ces actions, afin de ne pas en signer une nouvelle.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES**08/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS (2 LOTS)**

Mme le MAIRE. - Il s'agit du remplacement des menuiseries des fenêtres de l'école maternelle Joliot Curie et de l'Hôtel de Ville. Les travaux seront effectués cet été. Il s'agit de m'autoriser à signer les marchés. La Commission d'Appel d'Offres se tiendra prochainement.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE ET CENTRE DE LOISIRS ROSENBERG DANS LE QUARTIER CENTRE**09/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR POUR LE CENTRE DE LOISIRS ROSENBERG EXISTANT****10/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE CENTRE**

Mme le MAIRE. - En commission préparatoire, nous avons présenté le projet retenu au commissaire qui était présent à cette réunion.

Il s'agit de construire une école de 15 classes et un centre de loisirs en lieu et place de l'ancien centre de loisirs Rosenberg. La construction de cette nouvelle école en centre-ville a pour objet de desservir les écoles du centre que sont les écoles Langevin et Albert Petit, des écoles bien pleines, mais aussi de permettre d'accueillir les familles dans des futurs logements des Mathurins puisque, sur ce site, il y aura une école mais il y avait aussi l'école Rosenberg dont le projet urbain partenarial avec LBO France nous permettra de financer 10 classes sur 15.

Il s'agit ce soir de m'autoriser à déposer le permis de démolir du centre de loisirs et le permis de construire pour commencer dans la foulée la construction de l'école.

La livraison est prévue pour septembre 2019.

M. MARTIN. - Le centre de loisirs ferme cet été. Pendant 2 ans, il n'y aura donc plus de centre. Je n'ai pas la réponse ici, mais je pense que les enfants vont être répartis sur les autres centres de loisirs. Aujourd'hui, ils sont saturés. Cela ne va-t-il pas poser un problème de gestion de ces centres pendant les 2 ans à venir ?

Mme le MAIRE. - Nous avons bien sûr travaillé cette question puisqu'il ne s'agit pas de ne plus accueillir les enfants en centres de loisirs.

Mme Bernadette David va vous expliquer comment nous allons procéder.

Mme DAVID. - Nous y avons réfléchi un peu.

Actuellement, Rosenberg accueille tous les enfants de l'école élémentaire Albert Petit.

Les enfants des petites sections, CP et CE1, iront au Chalet des Découvertes.

Nous avons envisagé deux solutions pour les plus grands, CE2, CM2 : Marcel Cachin mais ils vont avoir des ouvertures de classes, cela va donc augmenter les effectifs. Nous nous orientons plutôt vers un accueil à Albert Petit, vers l'ouverture d'un centre élémentaire à Albert Petit dans les locaux scolaires en mutualisant au maximum les salles et en utilisant aussi les équipements municipaux qui sont en centre-ville.

C'est jouable, mais il va falloir augmenter le nombre de sorties, augmenter le nombre de cars pour envisager plus de sorties sur ces deux années.

Mme le MAIRE. - Quand on dit plus de sorties, cela signifie de permettre aux enfants, pas tous en même temps bien sûr, d'être sur des activités extérieures autant que possible.

Mme DAVID. - Pendant les vacances scolaires, ils sont très rarement tous ensemble. C'est hyperexceptionnel. Les enfants font beaucoup de sorties. Les mercredis, nous envisagerons de faire plus de sorties durant ces deux années.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote des délibérations 9 et 10.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 9 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 10 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DANS LE QUARTIER NORD

11/ AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE NORD

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une école de 20 classes et d'un centre de loisirs. La livraison est prévue pour septembre 2019.

Nous sommes sur une conception-réalisation comme l'avait voté le Conseil municipal. Aujourd'hui, trois équipes continuent d'être en concurrence. Le jury s'est réuni à deux reprises. Il se réunira à nouveau le 24 mai pour décider du projet retenu. Dans la foulée, la commission d'appel votera pour le projet retenu. Mercredi prochain, nous saurons qui sera le lauréat.

Des élus de tous les groupes participent à ce jury. Ils sont parfaitement au courant.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

SUBVENTIONS AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS – APPROBATION DES PROJETS

12/ REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ÉCOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE

13/ REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'HOTEL-DE-VILLE

14/ REFECTION DU BÂTIMENT DE LA RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON

Mme le MAIRE. - Nous déposons ces projets auprès de la métropole du Grand Paris. Je ne sais pas s'ils seront acceptés, je préfère le dire tout de suite, puisque ce n'est pas nous qui décidons, c'est la métropole. Or, les règles ne sont pas toujours très précises.

Nous les déposons au titre de la question environnementale et au titre de la transition énergétique.

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION N° 13 : ADOPTEE A L'UNANIMITE*

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION N° 14 : ADOPTEE A L'UNANIMITE*

TARIFS

DEPE

15/ DROITS DE VOIRIE

Mme le MAIRE. - Nous proposons de conserver les mêmes tarifs qu'en 2016.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

CULTURE

16/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 34 DU 27 MARS 2017 RELATIVE A L'UTILISATION ET AUX ACTIVITES DES STUDIOS DE MUSIQUE LA CHAUFFERIE

17/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 35 DU 27 MARS 2017 RELATIVE AUX GRILLES TARIFAIRES DU PÔLE EDUCATION ET EPANOUISSEMENT

Mme le MAIRE. - Nous avons passé une délibération au conseil municipal le 27 mars dernier. Nous avons omis deux tarifs. C'est une erreur matérielle. Cela concernait les enregistrements (voix sur bande, mixage, etc.). Nous n'avons pas été assez précis. Nous le rajoutons ce soir pour être complets sur le tarif des studios de musique.

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 : ADOPTEE A L'UNANIMITE*

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION N° 17 : ADOPTEE A L'UNANIMITE*

INFORMATIQUE

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DESTINES A ABRITER LES INSTALLATIONS DU RESEAU THD SEINE

18/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA SOCIETE COVAGE 92 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DESTINES A ABRITER LES INSTALLATIONS DU RESEAU THD SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je vais passer la parole à Nadia Seisen car c'est une histoire compliquée qu'elle va vous retracer brièvement.

Mme SEISEN. - Pour rappel, une convention d'occupation du domaine public avait été signée entre la ville de Bagneux et Sequalum, la société qui, à l'époque, bénéficiait de la délégation de services publics pour le déploiement de la fibre optique par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Nous les avons autorisés à occuper deux locaux, l'un situé au parking Léo Ferré pour le NRO (nœud de raccordement optique) et l'autre sur le parking Langevin qui abritait le SRO (sous-répartiteur optique).

Depuis, la DSP a été contestée et rejetée par le Conseil départemental, je passerai les différents épisodes, puisqu'une régie départementale avait été créée pour assurer la continuité de service.

Ils ont désigné la Société Covage 92 à laquelle ils ont cédé les infrastructures qui composent l'ensemble du réseau départemental mis en place.

La convention d'occupation du domaine public conclue par la Commune avec le Département des Hauts-de-Seine étant conclue *intuitu personae*, elle n'a pu être cédée à Covage 92.

Il s'agit de permettre cette convention avec Covage 92.

Concrètement, cela ne change pas grand chose, seul le propriétaire gestionnaire change.

Mme le MAIRE. - Est-ce clair ?

(*Approbation.*)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADHESION

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

19/ ADHESION A L'ASSOCIATION CLAJ JEUNESSE CAMPING, GESTIONNAIRE DES RELAIS INTERNATIONAUX DE LA JEUNESSE

Mme le MAIRE. - Un groupe de jeunes du centre social et culturel Jacques Prévert participe à un projet de courts-métrages qu'ils vont présenter au festival de Cannes. Ils participent à un concours. Ils ont besoin d'être hébergés, évidemment pas dans un grand hôtel luxueux de Cannes. Nous avons trouvé une solution auprès du relais international de la jeunesse qui est à proximité du festival. Afin qu'ils puissent obtenir cet hébergement, il faut que nous adhérions à l'association Jeunesse Camping. Cela coûte 45 €. Ce n'est pas le prix de l'hébergement, c'est celui de l'adhésion.

M. ZANI. - Vous avez répondu à ma question.

En effet, il nous arrive parfois de vous demander de nous faire partager vos réflexions, c'est la raison pour laquelle nous en profitons souvent.

Vous venez de répondre à la question car le séjour en demi-pension pour 4 nuits inclut justement une adhésion de 45 €. Les frais de cette demi-pension sont-ils pris en charge par la commune ou les familles, selon le quotient familial ? En d'autres termes, qui finance le séjour de 4 jours de 12 personnes ?

Mme le MAIRE. - C'est le centre social et culturel Jacques Prévert, donc la ville, qui prend en charge l'hébergement. Ce projet a par ailleurs reçu des subventions de partenaires.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous les soutenons. Nous espérons qu'ils vont nous ramener une palme, qu'ils vont, faire honneur à la ville de Bagneux, mais je n'en doute pas !

PERSONNEL

20/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme SEISEN. - Il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- ◆ Pour la Direction de l'informatique et de la ville connectée : création d'un emploi d'ingénieur par transformation d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe,

- ◆ Pour la DEPE - garage municipal, création d'un emploi d'agent de maîtrise principal pour assurer les fonctions de chef d'atelier mécanique, à compter du 17 mai 2017,

- ◆ Pour la Direction de l'entretien, la création de deux emplois d'adjoint technique, de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour des agents pour lesquels la période de mise en surnombre arrive bientôt à son terme. Comme la collectivité s'était engagée à ce qu'il n'y ait aucun agent de la collectivité en position de surnombre qui ne soit remis à disposition du CIG, nous tenons nos engagements pour ces agents en créant ces postes tout en continuant à faire le travail d'accompagnement par rapport à leur situation actuelle.

- ◆ Pour la Direction de la santé - vous avez le détail - il s'agit de modifier les horaires notamment dans le cadre des décisions que nous avons prises en termes d'orientations sur la médecine et la manière dont se positionne le centre municipal de santé, notamment pour développer des soins dentaires en direction des enfants et une offre de soins pour les personnes dépendantes, deux axes sur lesquels nous avons fait un panorama général et axé notre politique de santé. Il nous semblait opportun de développer ces axes. À ce titre, nous proposons :

- d'augmenter de 2 heures hebdomadaires les besoins en cardiologie pour passer de 18 à 20 heures par semaine,

- de créer un poste de 6 heures hebdomadaires d'orthodontie supplémentaires permettant de porter à 22 heures hebdomadaires cette activité. C'est très demandé,

- de créer un poste de 16 heures hebdomadaires de médecine générale avec activité de gynécologie et de supprimer en parallèle 16 heures de vacation hebdomadaires,

- de créer un poste à mi-temps de médecine générale qui permet le développement de visites à domicile. C'est un type de prestation très compliqué à trouver sur Bagneux et ailleurs.

- de supprimer un emploi de cadre de santé de kinésithérapeute à temps non complet à hauteur de 11 heures hebdomadaires.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

21/ MODIFICATION DU TAUX HORAIRE VACATION ALLOUE AUX PHOTOGRAPHES

Mme SEISEN. - Il s'agit d'augmenter, d'actualiser le taux horaire de la vacation pour des prestations de photographes. Il est proposé au Conseil municipal de porter le montant de cette vacation à 20,51 € par heure à compter du 1^{er} mai 2017.

Cette augmentation peut paraître importante, mais le précédent tarif date depuis la quasi-crétion. Il faudrait chercher dans les archives. Il n'avait jamais été revalorisé. Même avec ce nouveau tarif, nous restons très loin des tarifs pratiqués alentours. Il nous paraissait nécessaire de commencer à adapter notre taux horaire pour attirer et fidéliser les photographes qui travaillent pour la ville.

Merci.

M. MARTIN. - Utilise-t-on beaucoup de vacataires photographes sur la ville ?

Mme le MAIRE. - Il y en a.

Mme SEISEN. - Nous avons un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale qui, du coup, n'est pas concerné par cet horaire et un autre photographe, payé à la prestation, pour compléter notamment lors de grosses manifestations pour lesquelles nous avons besoin d'avoir différentes prises de vues. Dans ce cas, nous ne pouvons pas assurer le nombre d'heures nécessaires avec un seul agent qui serait mobilisé sur l'ensemble du week-end. Cela nous permet de faire face à ces besoins. Il faut avoir en tête que les besoins de la ville évoluent. Nous allons vers un peu moins de photographies classiques, même si le taux horaire augmente. En volumes et en nombre d'heures, nous allons un peu moins sur de la photographie pure jus, j'ai envie de dire, juste de la belle prise de vue, etc. mais vers plus d'ouverture multicanale, multimédia avec plus de vidéo, etc.

Nous allons diversifier l'ensemble des interventions des personnes qui travaillent dans ce domaine.

Mme le MAIRE. - Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. ZANI. - Merci Madame le Maire. Le taux de la vacation alloué aux photographes est fixé en janvier 2017 par la ville de Moissac dans le Tarn et Garonne à 14 € bruts, celle de Juvisy en septembre 2015 à 50 €. Donc, nous sommes, je dirai, dans la moyenne. Nous voterons cette délibération à condition que le photographe n'use pas excessivement de photoshop à notre endroit lors des événements municipaux.

Ce Conseil municipal, contrairement à ce que l'on pouvait penser, a suscité beaucoup de travaux de recherche de notre part pour dire qu'il doit être marqué d'une pierre blanche au motif que, c'est pour la première fois, toutes délibérations confondues ce soir, sans exception, nous avons voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Nous en avons fini avec l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Le prochain conseil se tiendra le mercredi 28 juin et non le mardi 27 car ce jour-là aura lieu le conseil de territoire.

(La séance est levée à 22 heures.)

